

Rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies - Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère

2015/2104(INI) - 21/10/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Paavo VÄYRYNEN (ADLE, FI) sur le rôle de l'Union européenne au sein des Nations unies – Comment mieux remplir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère.

Les députés considèrent que **l'avenir de l'Union européenne est lié à la paix, à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme dans le monde**. Ils estiment que les problématiques auxquelles elle est confrontée doivent être résolues à l'échelle mondiale et que les problèmes de la planète appellent une intervention européenne.

Le système des Nations unies est la principale enceinte mondiale consacrée à l'amélioration de la gouvernance mondiale et constitue, à ce titre, **le cadre le plus indiqué pour promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union**. Les principes et objectifs de la politique extérieure de l'Union sont d'ailleurs consacrés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne et sont étroitement liés à ceux des Nations unies.

Accroître l'influence de l'UE : les députés sont convaincus que pour mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, l'Union devrait s'efforcer de développer la gouvernance mondiale dans le cadre du système des Nations unies et d'accroître son influence ainsi que celle de ses États membres au sein de ce système. Ainsi **l'Union devrait jouer, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, un rôle accru** qui lui donne le poids et l'influence stratégiques nécessaires pour pouvoir mieux remplir ses obligations au niveau international.

Conseil de sécurité : le Conseil de sécurité devrait être **réformé pour mieux refléter la nouvelle réalité géopolitique mondiale** et pour répondre plus efficacement aux enjeux actuels et à venir en matière de sécurité. Les députés appellent à un débat à l'échelle européenne sur la réforme de ce dernier à la lumière de l'objectif à long terme de l'UE d'obtenir un **siège au sein d'un Conseil de sécurité élargi**.

Les pays qui disposent d'un droit de veto au sein du Conseil de sécurité sont encouragés à s'abstenir de l'exercer dans les cas de génocide et de crime contre l'humanité.

Renforcer la coordination et la coopération : outre la nécessaire réforme des Nations unies, les députés préconisent de **coordonner plus efficacement les divers volets de toutes les politiques extérieures de l'Union**, sur le plan bilatéral comme multilatéral, pour lui permettre de mieux remplir ses objectifs en matière de politique étrangère, notamment de promouvoir des valeurs fondamentales. L'Union devrait aussi mieux coordonner ses travaux dans le domaine de **l'aide humanitaire**, dans le cadre d'ECHO par exemple, avec les différentes agences des Nations unies, afin d'assurer une efficacité optimale avec des ressources limitées et d'éviter les chevauchements inutiles.

Gestion des crises : le rapport encourage les États membres de l'Union à apporter un soutien plus important aux opérations de consolidation et de maintien de la paix et invite l'Union à intensifier ses efforts de médiation dans la résolution de conflits. Les députés sont favorables au **renforcement de la coopération opérationnelle entre l'Union et les Nations unies** en matière de gestion de crise, notamment pour aboutir à une analyse commune et de planification des opérations de maintien de la paix et de la sécurité.

Prévenir les actes de barbarie et préserver l'état de droit : eu égard aux atrocités et aux violations des droits de l'homme récemment perpétrées par des groupes extrémistes et terroristes ainsi qu'aux violences sexuelles qui sont commises dans le cadre de conflits, le Conseil est invité à définir, **conformément au principe de la «responsabilité de protéger»**, un **ambitieux dispositif d'instruments et de moyens** pour prévenir efficacement ces actes de barbarie et préserver l'état de droit et le droit humanitaire international. L'Union devrait apporter un soutien résolu à la **Cour pénale internationale**, notamment en veillant au renforcement et au développement des liens entre la CPI et les Nations unies.

Dimension économique, sociale et environnementale : les députés estiment que le système des Nations unies doit être sensiblement renforcé sur le plan économique, social et environnemental ainsi qu'en matière de développement, grâce à l'adoption par les organes des Nations unies d'une **démarche plus politique**, à une meilleure coopération entre ceux-ci, et à une utilisation plus efficace et transparente des ressources disponibles.

Les institutions et les États membres de l'Union devraient envisager la possibilité d'assumer un rôle plus important au sein du Conseil économique et social en veillant à ce qu'il évolue pour devenir un **Conseil du développement durable**. Les députés saluent la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui devrait jouer un rôle moteur sur le plan politique et prodiguer conseils et recommandations en matière de stratégie de développement en lien avec les trois piliers (social, économique et environnemental) du développement durable.

De plus, l'Union et les Nations unies devraient intensifier leurs efforts conjoints pour parvenir à un accord ambitieux juridiquement contraignant lors de la conférence des Nations unies sur le **changement climatique** qui se tiendra à Paris en 2015.

Crises humanitaires : les députés estiment que les défis soulevés par les crises humanitaires récurrentes qui touchent les **réfugiés et les migrants** devraient être gérés de manière globale, dans un esprit de solidarité au sein de l'Union et en étroite coopération avec les Nations unies et ses agences.

Cycle de Doha : les députés appellent à conclure le cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC, et sont persuadés que l'ONU pourrait utiliser sa position particulière afin de veiller au succès de ces négociations pour les pays en développement. L'ONU pourrait œuvrer aux côtés de l'OMC et prodiguer conseils et orientations aux pays en développement pour promouvoir une stratégie en matière de commerce et d'investissement, démarche dans laquelle l'Union européenne assumerait un rôle clé.

Enfin, les députés sont d'avis que **le Parlement doit être en mesure de répondre aux enjeux qui se posent au niveau mondial** de manière approfondie et globale, à l'instar de la Commission, et d'organiser son activité en conséquence. Ils encouragent toutes les commissions du Parlement dont le domaine de compétence englobe des politiques ayant une dimension extérieure ou mondiale à communiquer leur avis sur la partie pertinente du rapport de la Haute Représentante (VP/HR) à la commission des affaires extérieures, compétente au fond pour ce rapport.